

Au sujet de la politique familiale, c'est effectivement un thème extrêmement important pour ma Direction. Nous menons de front de très nombreux projets allant de l'allocation de maternité pour les mamans, justement les structures d'accueil de la petite enfance, le projet «un enfant une allocation», les projets également de prestations complémentaires pour familles et j'en passe – de nombreux projets demandés aussi par la Constitution. Tous ces projets sont en train d'être développés en parallèle. Nous allons renforcer la politique familiale au sein de ma Direction. Nous avons mis dans le cadre du budget 2010 un poste de coordinateur pour la politique familiale afin d'avoir vraiment une coordination.

En ce qui concerne le guichet d'information et de conseil aux familles, un sujet qui me tient particulièrement à cœur puisque j'étais avec M. le Député Yves Menoud, la seconde signataire du postulat: la Conseillère d'Etat vient ainsi de répondre au postulat qu'elle avait déposé. Le Conseil d'Etat va être saisi du projet sous peu. Donc, je pense que le Grand Conseil pourra traiter cet objet à sa session de septembre.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes pour 2008

### ETABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES (ECAS)

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** La Commission administrative de l'ECAS est composée de neuf personnes: la présidente, M<sup>me</sup> la Directrice de la santé et des affaires sociales, et de huit autres représentants. La Commission a tenu trois séances en 2008.

De façon globale, le bilan des cotisations supplémentaires et des réductions de prestations est supérieur au montant des prestations supplémentaires accordées. Vous trouvez tous ces chiffres dans le rapport.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Le rapport annuel de l'ECAS est une photographie importante de la politique sociale du canton. Ainsi, globalement, les prestations versées par l'ECAS atteignent le chiffre de 927 millions de francs, soit environ 13 millions de plus qu'en 2007. Le nombre de personnes ayant reçu une réduction de prime à l'assurance-maladie est en légère baisse par rapport à l'année 2007, alors que certaines limites de revenu ainsi que le montant par enfant à charge ont été revus à la hausse. En 2008, ce sont 77 090 personnes qui ont bénéficié de la réduction des primes à l'assurance-maladie pour un montant global de 121,5 millions. En moyenne, la réduction atteint le montant de 1576 francs par bénéficiaire et touche 29,3% de la population résidente du canton. Néanmoins, cette baisse du nombre de bénéficiaires que nous constatons depuis quelques années maintenant nous inquiète. Je suis en train d'examiner cette problématique et d'élaborer des scénarios pour tenter d'inverser cette tendance. Il faut

voir dans quelle mesure cela sera possible dans le cadre du budget 2010.

Par ailleurs, un nouveau système informatique nettement plus performant a été installé. Il nous permettra d'améliorer l'information des bénéficiaires potentiels et facilitera également les révisions annuelles des dossiers existants. Nous avons, suite à l'introduction de ce nouveau système, du retard dans les décisions. Nous venons d'engager du personnel supplémentaire pour faire face à cette augmentation de travail. Mais c'est une fois que tout sera repris que nous n'aurons plus de problème et que nous pourrons rendre les décisions très rapidement au début de l'année. C'est une problématique due à ce changement de système informatique.

**Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC).** Depuis plusieurs mois certains services sociaux du canton, tout comme des ayants droits au subside pour la réduction des primes à l'assurance-maladie, sont inquiets. En effet, le versement des subsides pour personnes indigentes accuse un certain retard et cela occasionne des soucis tant pour les services sociaux que pour les ayants droit. Selon les informations qui m'ont été adressées, il semblerait que ce problème provient justement de la mise en œuvre d'un nouveau système informatique auquel s'est ajouté apparemment un manque avéré d'information de la part de l'Etablissement concerné. Ceci dit, permettez-moi, M<sup>me</sup> la Commissaire, de vous demander de bien vouloir nous dire ce qu'il en est de la situation actuelle, de nous dire également si les problèmes informatiques sont maintenant maîtrisés et si les personnes indigentes vont recevoir confirmation de leur aide et, bien évidemment, du versement dans le meilleur délai des subsides aux caisses maladie respectives. Cette situation a certainement aussi entraîné de nombreuses réactions de la part des caisses maladie et si des actions judiciaires ont été intentées cela va se traduire par des frais pour les personnes concernées. Cas échéant, ces frais seront-ils pris en charge par l'Etat? En outre, pourquoi aucune information n'a été donnée aux services sociaux, tout comme aux assureurs, afin d'éviter cette situation désagréable?

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Je rejoins tout à fait ce que vient de dire ma collègue Claire Peiry-Kolly parce que, effectivement, le problème est bien plus profond que ce que l'on voit. Cette caisse cantonale qui a pris un tel retard fait que, aujourd'hui, les caisses maladie ont établi les nouvelles polices d'assurance avec une prime totale. Non seulement les services sociaux sont débordés et inquiets, mais les personnes qui bénéficient de cette aide et qui ne sont pas aux services sociaux ont vu des factures arriver pour les primes complètes de janvier à mai entre 1200 francs pour les personnes seules et jusqu'à 3000 francs pour les familles. Pour ceux qui ont accepté un débit direct, leur compte bancaire est vidé par les primes des cinq premiers mois de l'année. Ma question va également dans le même sens que la question de ma collègue. Quand pensez-vous être prêts avec ces décisions? Je m'inquiète quand même d'entendre dire qu'un nouveau

système plus performant est mis en place alors qu'on sait que c'est en début d'année que ce système devrait être performant. Est-ce que c'était la bonne idée de le mettre en place alors qu'il n'était pas encore totalement éprouvé ou en tout cas qu'il n'avait pas fait ses preuves de service? Merci pour la réponse également quant à ces délais.

## Elections

**Le Président.** Nous poursuivons les élections concernant le poste de suppléant au tribunal d'arrondissement du Lac. Etant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables, nous allons procéder au deuxième tour. Ce deuxième tour de scrutin est libre. Je vous rappelle que les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom, une mention étrangère à la désignation du candidat ou de la candidate, le nom d'une personne qui n'a pas fait acte de candidature. Je vous rappelle également que le préavis du Conseil de la magistrature propose en priorité la candidature de M. Andreas von Känel, puis à égalité par ordre alphabétique les trois candidatures suivantes: M. Christian Brechbühl, M<sup>me</sup> Karine Rüfenacht, M. Thomas Schick. Le préavis de la Commission de justice propose quant à lui la candidature de M<sup>me</sup> Gaëlle Bujard.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Madame et Messieurs les Scrutateurs, vous pouvez distribuer les bulletins de vote.

## Rapport et comptes pour 2008

**ETABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES (SUITE)**

**Thomet René (PS/SP, SC).** Le rapport de l'ECAS est toujours un observatoire de la situation sociale de notre canton particulièrement intéressant. On peut y relever les évolutions de rentes octroyées, de rentes AI, de prestations complémentaires; ce qui nous donne aussi une idée de l'évolution de la situation sociale des citoyens de ce canton.

Un élément a attiré plus particulièrement notre attention dans le rapport de cette année. Il concerne les subsides pour la réduction des primes à l'assurance-maladie. Tel qu'il a été relevé, les subsides octroyés ont légèrement baissé ou sont restés pratiquement constants. Par contre, si l'on regarde le nombre de personnes concernées par une réduction de prime, nous avons une diminution. Nous profitons de l'occasion pour attirer l'attention du Conseil d'Etat sur le fait que la crise qui commence à nous toucher va toucher de plein fouet plus particulièrement des couches faibles, certes, mais aussi les couches moyennes et qu'il s'agirait de prendre des mesures urgentes dans le but d'inverser cette tendance et d'augmenter le pourcentage des personnes concernées par le versement de ces

réductions de primes à l'assurance-maladie. C'est au regard de ce rapport que nous pouvons vraiment mettre en évidence ce phénomène et inciter le Conseil d'Etat à inverser la tendance.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Je remercie les différents intervenants sur ce sujet.

D'abord, M<sup>mes</sup> Claudia Cotting et Claire Peiry-Kolly qui, à mon avis, posent pratiquement la même question. Elles se font du souci quant à l'octroi des primes, à savoir si ce retard de l'octroi des primes est dû à des problèmes informatiques. Donc là, j'espère que M<sup>me</sup> la Commissaire peut répondre à cette question.

Quant au député René Thomet, j'ai bien pris note de sa remarque. Je la considère comme une remarque et non pas comme une question.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, je l'ai dit dans

l'entrée en matière du rapport, nous avons un problème de retard avec les subsides d'aide aux primes de l'assurance-maladie. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a accepté mardi dernier d'octroyer du personnel supplémentaire pour que nous puissions résorber ce retard le plus rapidement possible. Trois personnes sont engagées pour une durée de trois mois. Nous espérons pouvoir ainsi aller extrêmement rapidement. Une série de décisions vont partir le 6 mai. Donc, il y a déjà là une grande partie de décisions qui pourront être données et de problèmes qui devraient être résolus. Nous irons le plus rapidement possible pour les autres décisions. C'est vraiment une priorité de l'ECAS de pouvoir rapidement terminer avec l'ensemble des décisions. Le problème n'est pas un problème du système informatique mais réside dans la fusion des noms lorsqu'il y a des noms composés (nom de famille, deuxième nom rajouté). Il suffit qu'il y ait une erreur d'orthographe. C'est ce qui nous a posé des problèmes. Nous devons reprendre manuellement toute une série de dossiers. Cela nous prend beaucoup de temps et nous allons le plus rapidement possible.

En ce qui concerne l'information, nous avons eu des contacts avec les assureurs pour les informer de notre problème. Pour certains nous avons pu trouver un terrain d'entente, mais pour d'autres cela n'a pas été possible. Nous avons essayé de prendre des contacts pour leur expliquer la problématique à laquelle nous étions confrontés. Nous sommes parfaitement conscients que cela pose des problèmes aux personnes, comme l'ont relevé les deux députés. Effectivement, les personnes se retrouvent avec un 100% des primes à l'assurance-maladie à payer et j'espère que cela pourra se résoudre très rapidement.

Au sujet de la problématique du nombre de bénéficiaires, je l'ai aussi dit, c'est un souci pour nous. Nous sommes en train d'élaborer des scénarios pour inverser cette tendance et pouvoir, peut-être dans le cadre d'un deuxième programme de relance, proposer des pistes ou en tout cas dans le cadre du budget 2010. Donc, nous sommes préoccupés de voir ce nombre de personnes bénéficiaires diminuer. Par contre, avec ce nouveau système informatique nous avons pu améliorer l'information et plus de 35 000 personnes qui sont des

bénéficiaires potentiels ont reçu une information. C'est ce qui cause aussi un certain engorgement à l'ECAS. Par contre, l'année prochaine tout sera à jour puisque l'ensemble des dossiers seront dans le système informatique et que les décisions pourront être données très rapidement au début de l'année.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 81 voix, sans oppositions; il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

*Se sont abstenus:*

Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Rossier (GL, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP). *Total: 5.*

## Rapport et comptes pour 2008

HÔPITAL FRIBOURGEOIS (HFR)

**Schorderet Edgar** (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Le conseil d'administration du HFR est composé de onze personnes: le président, deux conseillers d'Etat, des représentants du corps médical, de l'économie et des retraités. Ce conseil d'administration a eu une activité importante en 2008, puisqu'il s'est réuni à quatorze reprises, pour discuter notamment de la poursuite de la mise en œuvre du réseau, de la planification hospitalière, des travaux en vue de la 3<sup>e</sup> année de médecine et des tâches courantes d'un conseil d'administration. Un véritable défi se pose au Réseau hospitalier fribourgeois, avec l'augmentation des patients ambulatoires, des patients aux urgences, la pénurie de généralistes et

les incivilités. Des solutions devront être trouvées en collaboration avec la Société de médecine cantonale. La structure financière du HFR, soit l'addition des quatre anciennes structures financières des anciens hôpitaux de soins aigus du canton, est complexe et lourde. Je vous rappelle que les comparaisons comptes-budget sont à apprécier dans le cadre fixé par le procédé d'enveloppe budgétaire. Le conseil d'administration fixe en décembre un budget de fonctionnement, basé sur ses informations dans le cadre de l'enveloppe budgétaire octroyée par le Grand Conseil. Ce budget, établi selon le modèle comptable H+ des hôpitaux, peut différer des comptes de l'Etat. Le plan comptable est décliné sur les centres de charges des quatre sites financiers du Réseau hospitalier fribourgeois. Les comptes 2008 ont été révisés, sans réserve connue de notre part, par la société KPMG en date du 10 mars 2009, laquelle recommande d'approuver les comptes annuels qui présentent un déficit de 163 mio de francs.

### **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Face aux importants défis qu'il doit relever, c'est avec un énorme engagement que l'Hôpital fribourgeois poursuit la mise en réseau de ses six hôpitaux, en assurant des soins de qualité et de proximité. Après une phase d'analyses et de réflexions, la nouvelle structure a été organisée en cinq directions sur une base transversale. En parallèle, le HFR doit mettre en œuvre les missions qui lui ont été octroyées par la nouvelle planification hospitalière: le maintien des urgences à Meyriez, la préparation à la réouverture de Billens, le développement d'un nouveau concept de rééducation cardio-vasculaire. De plus, les travaux liés à l'introduction de la 3<sup>e</sup> année de médecine ont également demandé un très grand engagement des collaborateurs et collaboratrices. Cette année encore, l'activité ambulatoire se caractérise par une nette hausse dans le domaine ambulatoire, soit un accroissement de 14,8%. Là aussi, force est de constater un changement d'habitudes des patients et des patientes qui utilisent davantage les urgences pour ce que nous appelons «les petites urgences». Nous constatons un accroissement des activités stationnaires également, soit 1200 journées de plus en soins aigus et 1500 journées de réadaptation.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Je souhaiterais émettre une remarque au sujet des urgences pédiatriques, en lien avec la question que j'ai déposée sur les hospitalisations extra-cantoniales. Vous savez que le canton n'accorde la garantie cantonale pour les hospitalisations d'urgences extra-cantoniales que si le cas d'urgence est survenu hors canton. Je lis dans le rapport qui nous est soumis, à la page 29, que le département de pédiatrie est concentré essentiellement sur le site de Fribourg. On y apprend également que les urgences pédiatriques sont régulièrement surchargées. Or, les habitants des districts périphériques pourraient bénéficier de services extra-cantonaux plus près de leur domicile que le service cantonal. Mais le canton n'accorde en principe pas la garantie cantonale lorsqu'ils s'y rendent. Cela signifie qu'ils s'exposent, s'ils ne bénéficient que de l'assurance de base, à devoir payer de